

**AVENANT REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES (R.G.D.P.)
COMPLÉTANT NOS CONDITIONS GENERALES DE SERVICE (Article « Confidentialité »)**

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties,

ci-après dénommé,

« le Client » représenté, soit par une personne physique, soit par le représentant légal pour une personne morale, soit par le représentant de l'autorité publique, soit par une personne déléguée à la protection des données,

et ci-après, dénommée ,

« la Société », Devcllic, prestataire de services,
domiciliée 20, allée des Anémones 57530 COURCELLES CHAUSSY

s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « *le règlement européen sur la protection des données* » R.G.D.P.).

Dans le cadre de ses services, la Société agit en tant que sous-traitant et fournit à son Client des solutions de traitement des données. Le Client est le responsable de traitement de ses données. Selon les dispositions du *Règlement européen sur la protection des données* » R.G.D.P., le Client s'engage à catégoriser les fichiers installés dans les solutions de la Société, afin d'identifier les données susceptibles de soulever des risques en raison de leur sensibilité particulière (par exemple, des données personnelles relatives à la santé).

La Société étant à ce titre amenée à accéder à des données à caractère personnel, déclare reconnaître la confidentialité desdites données.

La Société atteste que sa plate-forme d'hébergement de sites internet recueille les données de ses clients et les sécurise dans leur état de transmission. La Société n'intervient jamais sur les données personnelles des clients et n'a pas matière à corriger une anomalie sur ces données transmises.

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, la Société s'engage à prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles elle a accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.

La Société s'engage à :

- ne pas utiliser les données auxquelles elle peut accéder à des fins autres que celles prévues par ses attributions ;
- ne divulguer ces données qu'aux personnes dûment autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication, qu'il s'agisse de personnes privées, publiques, physiques ou morales ;
- ne faire aucune copie de ces données sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de ses fonctions ;
- prendre toutes les mesures conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions afin d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse de ces données ;
- prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art pour préserver la sécurité physique et logique de ces données ;
- s'assurer, dans la limite de ses attributions, que seuls des moyens de communication sécurisés seront et sont utilisés pour transférer ces données ;
- en cas de cessation du contrat d'hébergement de site(s) internet, restituer intégralement les données, fichiers informatiques et tout support d'information relatif à ces données ou avec l'accord du Client, l'effacement complet des données transmises par le Client.

Pour ne pas mettre la Société en défaut, le Client s'engage également à garantir la confidentialité des données de ses clients à caractère personnel (sécurisation d'accès à ses infrastructures informatiques non gérées par la Société et sécurisation à l'accès physique de ses locaux pouvant contenir des documents « papier » permettant la diffusion de données personnelles).

Cet engagement de confidentialité, en vigueur pendant toute la durée du contrat, demeurera effectif, sans limitation de durée après la cessation des relations, quelle qu'en soit la cause, dès lors que cet engagement concerne l'utilisation et la communication de données à caractère personnel.

Toute violation du présent engagement expose les parties à des sanctions disciplinaires et pénales conformément à la réglementation en vigueur, notamment au regard des articles 226-16 à 226-24 du code pénal.

Fait à Strasbourg, le 16 mai 2018

La Société, prestataire de services
Devcllic
Le Gérant, Lilian RIGARD



- . Toutes les informations de mise en place de votre RGPD sont disponibles sur www.cnil.fr.
- . Vous pouvez consulter cet avenant en ligne, sur notre site internet www.devcllic.fr
- . Nous restons à votre disposition à l'adresse mail contact@devcllic.fr